



Direction de la Culture et
de la Jeunesse

E24

Séance publique du mercredi 14 décembre 2022

Convoqué le jeudi 8 décembre 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohammed GRICHI, Yasmina ATTAF, Délia TOUMI, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Aurélie REMACLE, Céline LANOISELÉE, Chaouki ABSSI, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Mariama GASSAMA, Ibrahima NDIAYE, Fabienne MOREAU, Zine BOUKRICHE, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Karine CHALAH, Jacques BRIFFAULT

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE(représenté par Anne Laure PEREZ), Richard MERRA(représenté par Délia TOUMI), Maria Blanca FERNANDEZ(représentée par Céline LANOISELÉE), Mohammed DDANI(représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Nadia MOUADDINE(représentée par Yasmina ATTAF), Christophe BERNIER(représenté par Laurent NOEL), Sofia MANSERI(représentée par Grégory BOULORD), Aurélie REMACLE(représentée par Mariama GASSAMA), Eloi SIMON(représenté par Roger DUGUÉ), Khalid DAMOUN(représenté par Ibrahima NDIAYE), Elsa FAUCILLON(représentée par Zineb ZOUAOUI), Laetitia GHIRARDI(représentée par Karine CHALAH), Isabelle TITTI DINGONG)

Absents excusés :

Isabelle MASSARD, Ahcen MEHARGA, Sinan KARAKUS, Philippe HALLAIS, Christelle NEDELEC, Ibrahima DIALLO

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 37

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Autorisation de signature d'une convention entre la ville de Gennevilliers, le centre social "Espace Grésillons", le Département des Hauts-de-Seine et la Cité de la Musique pour le développement du Projet DEMOS.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant l'Orchestre des jeunes DEMOS (Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à vocation Sociale) initié en janvier 2010 par la Cité de la Musique, est un projet d'apprentissage musical par la pratique orchestrale,

Considérant que depuis 2012, le projet DEMOS a réuni une centaine de jeunes franciliens âgés de 7 à 14 ans, sans formation musicale antérieure et résidant dans les quartiers relevant de la politique de la ville,

Considérant que, suite au succès de ce projet, la Cité de la Musique initie des phases de développement qui se déploient tous les trois ans,

Considérant que la ville de Gennevilliers est de nouveau sollicitée pour participer à ce projet qui sera réparti sur le centre social « Espace Grésillons » avec la participation du Conservatoire Edgar Varèse,

Considérant qu'il convient d'établir une convention définissant dans ce cadre les rapports entre la Ville de Gennevilliers, le centre social « Espace Grésillons, le Département des Hauts-de-Seine et la Cité de la Musique au titre du projet DEMOS,

Vu l'avis de la Commission intéressée,

DELIBERE

Article 1 : Autorise le Maire à signer la convention qui expose les relations entre la ville de Gennevilliers, le centre social « Espace Grésillons, le Département des Hauts-de- Seine et la Cité de la Musique pour le développement du Projet DEMOS.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 20/12/22
Affiché le 20/12/22
Exécutoire le 20/12/22



Le Maire
Patrice LECLERC

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal blue line.

Signé électroniquement le
Le 19 décembre 2022